

## AVIS AUX ÉTUDIANTS SOLLICITANT UNE PLACE À LA RÉSIDENCE DE L'ISCAE CASABLANCA AU TITRE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Il est porté à la connaissance des étudiant(e)s GE (M1 et M2) et LFG (L2 et L3), souhaitant avoir l'hébergement au sein de la résidence universitaire au titre de l'année universitaire 2026-2027, que les inscriptions en ligne seront ouvertes **du 29 juin 2026 au 23 juillet 2026**.

La demande d'hébergement à la résidence se fait uniquement par dépôt d'un dossier électronique comprenant les pièces suivantes :

- 1 Demande de l'étudiant(e). [Modèle ci-joint];
- Déclaration de responsabilité du représentant légal de l'étudiant(e) interne mineur(e) [modèle ci-joint], dûment signée et légalisée (pour les étudiant(e)s mineurs).
- 1 Attestation de résidence de l'étudiant(e) délivrée par l'autorité compétente datée de moins de 3 mois (y compris pour les étudiants internationaux).
- 1 Quittance d'eau ou d'électricité du lieu de résidence de l'étudiant(e).
- 1 copie de la carte d'identité nationale de l'étudiant(e).
- Version intégrale du règlement intérieur 2026-2027, signée et légalisée par l'étudiant(e).
- 1 photo d'identité récente.
- Radiographie pulmonaire avec interprétation datant de moins de 3 mois ;
- Certificat médical attestant que l'étudiant(e) est apte physiquement, datant de moins de 3 mois.

Les demandes seront satisfaites dans la limite des places disponibles. Ainsi, le service Hébergement ne pourra pas être accessible à tous ceux qui le demandent. Les candidatures retenues seront confirmées par mail.

Le dossier doit être scanné et envoyé sous forme d'un seul fichier PDF via le formulaire en ligne partagé sur le site du Groupe ISCAE avant **le 23 juillet 2026 à midi**.

Le jour d'accès à la résidence, l'étudiant(e) est tenu(e) de présenter les documents originaux envoyés en version électronique.

Le Groupe ISCAE collecte ces données personnelles en vue du traitement des hébergements à la résidence. Ce traitement a fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la CNDP (encours)

### NB :

- Le candidat est responsable de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations renseignées. Toute candidature incomplète ou fausse déclaration entraînera son rejet automatique.
- La demande d'hébergement doit être envoyée une seule fois.

Fait à Casablanca le 29 juin 2026

Tarik EL MALKI  
Directeur Général  
Groupe ISCAE



Groupe Institut Supérieur de Commerce  
et d'Administration des Entreprises

Km 9,5 - Route de Nouasseur - BP. 8114  
Oasis - Casablanca - Maroc  
Tél. : (+212) 05 22 33 54 82 à 85  
Fax : (+212) 05 22 33 54 96

[www.groupeiscae.ma](http://www.groupeiscae.ma)

## **NOTE AUX ÉTUDIANTS SOLLICITANT UNE PLACE À LA RÉSIDENCE DE L'ISCAE CASABLANCA AU TITRE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2026-2027**

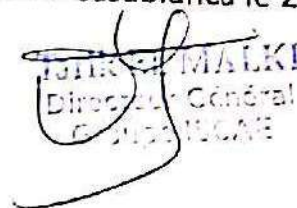
Il est rappelé à l'ensemble des étudiant(e)s sollicitant une place à la résidence que les frais d'inscription et de résidence au titre de l'année universitaire 2026-2027 sont fixés comme suit :

### **Frais d'hébergement :**

- Frais de première inscription à la résidence : 800 dh
- Montant forfaitaire annuel payable en totalité à l'avance : 3000 dh
- Participation aux charges diverses : 500 dh

**NB : La réservation n'est assurée que par l'acceptation de la demande et le paiement des frais.**

Fait à Casablanca le 29/06/2026

  
MOURAD MALKI  
Directeur Général  
GROUPE ISCAE